

PAR VOIE SCOLAIRE OU APPRENTISSAGE

Ancrée dans la réalité, cette formation donne les moyens de s'adapter à son futur métier d'exploitant ou de conseiller agricole ou de technico-commercial... Entrepreneur, commercial, gestionnaire, technicien, l'agriculteur d'aujourd'hui est acteur de son territoire. Il agit dans un environnement socio-économique et politique qu'il doit savoir analyser. Le BTS ACSE s'articule autour de la connaissance technique et économique des systèmes d'exploitation dans le but de proposer des solutions cohérentes de développement d'entreprise.

Métiers :

- Exploitant agricole, Responsable d'ateliers de production, Conseiller agricole...

Conditions d'Admission

Par Voie Scolaire
au Lycée Xavier BERNARD à Venours
86480 ROUILLÉ :
Tel : 05 49 43 95 33 – Fax : 05 49 57 06 88
legta.venours@educagri.fr

- Etre titulaire d'un Bac général ou technologique ou professionnel.

Une formation initiale scolaire sur 2 ans orientée vers la conception des projets

Enseignement général : 667 heures

Communication et information
Expression, Langue vivante (anglais)
Sciences économiques et sociales
Mathématiques/Informatique
EPS

Enseignement professionnel : 1080 heures

Comptabilité, Gestion, Fiscalité, Droit
Politique et Marchés agricoles
Connaissances des territoires
Techniques agricoles, Agronomie, Écologie
Approche stratégique et Étude de projets
+ 12 à 16 semaines de stage en exploitation et/ou en entreprise (OPA, Coop, Négoce...)
Possibilité de stage à l'étranger.

Enseignement spécifique au Lycée Xavier Bernard : 90 heures

Module d'Initiative Locale : MIL Énergie

Par Voie de l'Apprentissage
au CDFAA de Venours 86480 ROUILLÉ :
Tel : 05 49 43 62 61 – Fax : 05 49 43 54 40
cfaa.venours@educagri.fr

- Avoir moins de 26 ans, être titulaire d'un Bac général ou technologique ou professionnel, et avoir signé un contrat avec un maître d'apprentissage.

Un contrat d'apprentissage de 2 ans signé entre l'apprenant et l'entreprise

Véritable contrat de travail donnant droit à un salaire, des congés payés et une couverture sociale. La rémunération est fixée selon l'âge de l'apprenti et la convention collective de l'employeur entre 41% et 61% du SMIC. Elle est versée dans sa totalité pour la durée du contrat que l'apprenti soit en entreprise ou au CDFAA. L'employeur est tuteur de l'apprenti durant les 2 ans et l'évaluation s'établit par un examen final.

52 semaines en entreprise
42 semaines au CDFAA

Enseignement général : 750 heures

Enseignement professionnel : 720 heures

Comptabilité, Gestion, Fiscalité, Droit
Politique et Marchés agricoles
Connaissances des territoires
Techniques agricoles, Agronomie, Écologie
Approche stratégique et Étude de projets

Enseignement spécifique au Lycée Xavier Bernard : 90 heures

Module d'Initiative Locale : MIL Énergie
L'apprentissage se déroulera sur une exploitation agricole

Diplôme

Ce diplôme de Brevet de Technicien Supérieur est délivré par le Ministère de l'Agriculture, obtenu pour 50% en contrôle continu et pour 50% en épreuves terminales. Il donne droit à une qualification cadre niveau III.

Poursuite d'Études

- Certificats de spécialisation, Licences professionnelles, Écoles d'ingénieurs.

UN AGRI CAMPUS DE QUALITÉ situé en pleine nature, avec un effectif de classes réduit, et disposant d'une exploitation agricole (vaches laitières, céréales et gibier) pilote en développement durable et inscrite dans le plan Agro-Écologie du Ministère.
L'Agri Campus Poitiers Venours est un pôle de production d'énergies vertes et donne accès à un réseau de partenaires locaux, régionaux, nationaux et s'ouvre à l'international.

www.venours.fr